|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/890** | Le 11 février 2019 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), Genève, 24 mai 2019** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 24 mai 2019, après les réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (voir la Lettre circulaire [3/LCCE/41](https://www.itu.int/md/R00-SG03-CIR-0041/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite pour les contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 3 | 24 mai 2019 | Vendredi 17 mai 2019 à 16 heures UTC | Vendredi 24 mai 2019 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 3 peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R15-SG03-C-0001/en>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandations et Questions lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 et § A2.5.2.2.2 de la Résolution UIT‑R 1-7)

Six Recommandations sont proposées pour adoption par la Commission d'études, conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-7.

Conformément au § A2.6.2.2.2.1 de la Résolution UIT-R 1-7, les titres et résumés des projets de révision des Recommandations sont donnés dans l'Annexe 2.

# 2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-7)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance des projets de Recommandations, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-7 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection à cette approche de la part d'un Etat Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-7, l'Annexe 3 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

# 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑7, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1‑7 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 2.4 Modifications d'ordre rédactionnel concernant certaines Recommandations (§ A2.6.2.5 de la Résolution UIT-R 1-7)

Il est proposé d'apporter des modifications d'ordre rédactionnel à deux Recommandations conformément au § A2.6.2.5 de la Résolution UIT-R 1-7. On trouvera à l'Annexe 4 les titres et résumés des Recommandations auxquelles il est proposé d'apporter ces modifications d'ordre rédactionnel.

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-7.

Les contributions pour lesquelles aucune traduction n'est demandée[[1]](#footnote-1)\* (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard 7 jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-7, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne peuvent être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 3, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg3/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées «telles qu'elles ont été reçues» sur la page web dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R15-SG03.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse: <http://www.itu.int/md/R15-SG03-C/en> dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018), **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](http://www.itu.int/online/mm/scripts/reg.screen1.html?_languageid=1) est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP). Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx)

Mario Maniewicz

Directeur

**Annexes:** 4

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3
des radiocommunications

(Genève, 24 mai 2019, à 9 h 30)

**1** Remarques liminaires

**1.1** Directeur du BR

**1.2** Président

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Examen des documents des Groupes de travail

**3.1** Groupe de travail 3J

**3.2** Groupe de travail 3K

**3.3** Groupe de travail 3L

**3.4** Groupe de travail 3M

**4** Examen d'autres contributions(s'il y a lieu)

**5** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**5.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption a été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-7, § A2.6.2.2.2 et A2.6.2.3)

**5.2** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-7, § A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)

– Décision sur l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**6** Examen des modifications d'ordre rédactionnel concernant certaines Recommandations (voir la Résolution UIT-R 1-7, § A2.6.2.5)

**7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**8** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**9** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**10** Examen d'autres contributions

**11** Statut des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions

**12** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales

**13** Calendrier des réunions

**14** Divers

 C. WILSON

 Président de la Commission d'études 3
 des radiocommunications

Annexe 2

Titres et résumés des projets de révision de Recommandations proposés pour adoption à la réunion de la Commission d'études 3

Groupe de travail 3J

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.840-7 Doc. 3/98

Affaiblissement dû aux nuages et au brouillard

Une méthode d'interpolation révisée pour le § 4 a été proposée et analysée.

Cette méthode présente certaines différences par rapport à la méthode d'interpolation du § 3, mais ces différences ont été jugées acceptables aux fins de l'application de la Recommandation UIT‑R P.1853-1.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.525-3 Doc. 3/97

Calcul de la propagation en espace libre

Dans cette révision, on trouvera une définition des termes «espace libre» et «propagation en espace libre». En outre, les symboles utilisés dans la Recommandation ont été harmonisés avec ceux définis dans l'avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.341-6 (Document 3/95). Au § 4, la définition de la puissance reçue a été révisée pour s'appliquer à une antenne à adaptation conjuguée plutôt qu'à une antenne isotrope.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1057-5 Doc. 3/96

Modélisation de la propagation des ondes radioélectriques:
distributions de probabilité

L'objet de ce projet de révision est d'apporter des modifications au § 3 de la Recommandation UIT‑R P.1057-5 afin de clarifier la différence entre:

a) une distribution de probabilité normale avec moyenne et écart type arbitraires; et

b) une distribution de probabilité normale standard avec moyenne = 0 et écart type = 1.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.341-6 Doc. 3/95

Notion d'affaiblissement de transmission pour les liaisons radioélectriques

En résumé, les modifications qu'il est proposé d'apporter à cette Recommandation consistent:

• à modifier l'ordre dans lequel les termes et les définitions sont donnés. Il n'existe aucune intention d'apporter des modifications de fond dans le cadre de cette modification de l'ordre;

• à rendre conformes les symboles associés aux termes;

• à redéfinir les termes «affaiblissement total» et «affaiblissement de transmission de référence»;

• à ajouter une nouvelle Annexe à la Recommandation pour fournir une méthode permettant de déterminer la puissance surfacique et le champ;

• à renuméroter les annexes et les équations selon les besoins.

Groupe de travail 3L

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.372-13 Doc. 3/94

Bruit radioélectrique

Dans cette révision de la Recommandation, il est proposé d'introduire deux catégories pour le bruit artificiel: à l'extérieur (cas où la Recommandation existante peut convenir jusqu'à ce que l'on dispose de davantage de nouvelles données) et à l'intérieur (cas où le cadre environnant (en ville ou en zone rurale, etc.)) peut ne pas être important mais où une gamme type de puissances de bruit attendues peut être donnée pour des environnements locaux représentatifs (domestique, petits bureaux, grands bureaux, etc.). Jusqu'à présent, il existe très peu de données pour la deuxième catégorie.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.533-13 Doc. 3/93

Méthode de prévision de la qualité de fonctionnement des circuits
en ondes décamétriques

De légères modifications sont proposées pour améliorer la modélisation de l'affaiblissement au‑dessus de la MUF et pour corriger les équations relatives à la probabilité au cours d'un mois.

Annexe 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3
et pour lesquels des projets de Recommandation seront
éventuellement élaborés

Groupe de travail 3J

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.453-13, § 3.2 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (Annexe 1 du Document [[3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.835-6 – Atmosphère de référence normalisées (Annexe 2 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676‑11 – Affaiblissement dû aux gaz de l'atmosphère (Annexe 3 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Documents d'information et de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1511-1 – Topographie pour la modélisation de la propagation Terre-espace (Annexe 6 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1853‑1 – Synthèse de séries temporelles relatives à l'affaiblissement troposphérique (Annexe 7 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.527‑4 – Caractéristiques électriques du sol (Annexe 9 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1407‑6 – Propagation par trajets multiples et paramétrage de ses caractéristiques (Annexe 10 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526‑14 – Propagation par diffraction (Annexe 11 du Document [3J/209](https://www.itu.int/md/R15-WP3J-C-0209/en)).

Groupe de travail 3K

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1812-4 – Méthode de prévision de la propagation fondée sur le trajet pour les services de Terre point à zone dans les bandes des ondes métriques et décimétriques (Annexe 1 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.528-3 – Courbes de propagation dans les bandes d'ondes métriques, décimétriques et centimétriques pour le service mobile aéronautique et le service de radionavigation aéronautique (Annexe 3 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-5 – Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 MHz et 3 000 MHz (Annexe 4 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1238-9 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz (Annexe 6 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

– Document de travail en vue d'un futur avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.1411-9 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz (Annexe 7 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

– Document de travail en vue d'un futur avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.1816-3 – Prévision des profils temporels et spatiaux pour les services mobiles terrestres large bande utilisant les bandes d'ondes décimétriques et centimétriques (Annexe 8 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2109-0 – Prévision de l'affaiblissement dû à la pénétration dans les bâtiments (Annexe 14 du Document [3K/256)](https://www.itu.int/md/R15-WP3K-C-0256/en).

Groupe de travail 3L

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-7 – Prévision du champ aux fréquences inférieures à 150 kHz environ (Annexe 2 du Document [3L/80](https://www.itu.int/md/R15-WP3L-C-0080/en)).

– Supplément à la Recommandation UIT-R P.531-13 – Révision de la fonction de pondération pour la variation en fonction de la saison et de la longitude au § 4.5.2 (Annexe 3 du Document [3L/80](https://www.itu.int/md/R15-WP3L-C-0080/en)).

– Document d'information en vue d'une éventuelle révision du modèle de prévision des scintillations dans la Recommandation UIT-R P.531-13 – Données de propagation ionosphérique et méthodes de prévision requises pour la conception de services et de systèmes à satellites (Annexe 4 du Document [3L/80](https://www.itu.int/md/R15-WP3L-C-0080/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.531‑13 – Données de propagation ionosphérique et méthodes de prévision requises pour la conception de services et de systèmes à satellites (Annexe 5 du Document [3L/80](https://www.itu.int/md/R15-WP3L-C-0080/en)).

Groupe de travail 3M

– Analyse relative au modèle de pluie dans la Recommandation UIT-R P.530-17 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de faisceaux hertziens à visibilité directe de Terre (Annexe 1 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Document d'analyse en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618‑13 – Modification de la limite supérieure de probabilité de la méthode de prévision de l'affaiblissement dû à la pluie (Annexe 3 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618‑12 – Proposition de modifications et travaux futurs (Annexe 4 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Document de travail en vue d'une future révision de la Recommandation UIT-R P.681-10: Nouveau modèle Doppler pour le modèle de canal du SMT au § 6 – Données de propagation nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication mobiles terrestres Terre-espace (Annexe 5 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Document de travail en vue d'une future révision de la Recommandation UIT-R P.681-10 – Données de propagation nécessaires pour la conception de systèmes de télécommunication mobiles terrestres Terre-espace (Annexe 7 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Proposition de révision de la Recommandation UIT-R P.452-15 – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ et proposition de révision de la Recommandation UIT-R P.2001-1 – Modèle général de large portée pour la propagation sur des trajets de Terre dans la gamme des fréquences comprises entre 30 MHz et 50 GHz (Annexe 8 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452-16 – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ (Annexe 9 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452‑16 – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ, § 5 (Annexe 10 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

– Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.619-3 – Données sur la propagation nécessaires à l'évaluation des brouillages entre des stations dans l'espace et des stations situées à la surface de la Terre (Annexe 12 du Document [3M/343](https://www.itu.int/md/R15-WP3M-C-0343/en)).

Annexe 4

Titres et résumés des Recommandations modifiées sur le plan rédactionnel proposées pour adoption à la réunion de la Commission d'études 3

Groupe de travail 3M

Projet de révision rédactionnelle de la Recommandation UIT-R P.617-4 Doc. 3/101

Techniques de prévision de la propagation et données de propagation nécessaires pour la conception des faisceaux hertziens transhorizon

La présence d'une erreur d'ordre rédactionnel a été confirmée dans l'équation 6 de la Recommandation UIT-R P.617-4.

Projet de révision rédactionnelle de la Recommandation UIT-R P.618-13 Doc. 3/100

Probabilité d'affaiblissement dû à la pluie sur un trajet oblique

Il est proposé d'harmoniser la notation figurant au § 2.2.1.2 de la Recommandation UIT-R P.618-13 avec celle figurant dans la Recommandation UIT-R P.837-7.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions doivent parvenir au moins trois mois avant la réunion. [↑](#footnote-ref-1)